

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(convoqué individuellement par écrit le 29 novembre 2011)

Le Maire

Michel DAESCHLER

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2011

Sous la présidence de M. Michel DAESCHLER, Maire

Etaient présents :

MM. les Adjoints :

Paul SCHMID

André AUBELE

Martin PACOU

Mmes, MM. les Conseillers Municipaux :

Anita BOEHLER

Bertrand HOEHN

Fabien HOFFBECK

Germain KASTNER-SPEISSER

Bernard KAUFFER

Anita KIM-WEISHAAR

Raphaël KOENIG

Sonia MAHOU

Jean-Claude NICOL

Antoine NOPPER

Absents excusés :

M. Antoine HERTLING qui donne procuration à M. Paul SCHMID

Mlle Sophie MULLER qui donne procuration à Mme Anita KIM-WEISHAAR

Mme Valérie KAYSER - Mme Nathalie SIGRIST

Absent :

M. Stéphane GILLMANN



Monsieur le Maire salue ses collègues et les remercie de leur présence

2011 – 63

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1/2011

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération n° 2011-11 du 14 avril 2011 adoptant le budget primitif de l'exercice 2011,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier certains crédits prévus au budget primitif 2011 en vue

- ⇒ d'un reversement au profit du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources),
- ⇒ d'annulations de titres sur l'exercice antérieur,

DECIDE

◆ D'APPROUVER la décision modificative budgétaire suivante :

	SECTION	ARTICLE	DESIGNATION	BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE	
Dépenses	Fonctionnement	739116	Reversement sur FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)	0.00	+ 54 200.00	
Dépenses	Fonctionnement	023	Virement à la section d'investissement	756 900.00		- 54 200.00
Recettes	Investissement	021	Virement de la section de fonctionnement	756 900.00		- 54 200.00
Dépenses	Investissement	2115	Terrains bâtis	100 000.00		- 54 200.00
Dépenses	Fonctionnement	673	Titres annulés sur l'exercice antérieur	1 000.00	+ 2 600.00	
Dépenses	Fonctionnement	022	Dépenses imprévues	2 500.00		- 2 500.00
Dépenses	Fonctionnement	6535	Formation			- 100.00

2011 – 64

OBJET : AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – AVENANT N° 1 AU LOT 01 – GROS-ŒUVRE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'évolution des travaux a fait apparaître la nécessité de faire procéder à des modifications des prestations,

VU la proposition d'avenant de l'entreprise SUSS CONSTRUCTIONS, titulaire du lot 01 – gros-œuvre s'établissant comme suit :

⇒ travaux en moins	15 637.00 € H.T.
⇒ travaux en plus	77 576.62 € H.T.

DECIDE

- ◆ DE FAIRE REALISER les travaux et modifications présentées générant une plus-value sur le montant du marché initial de 61 939.62 € H.T,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché initial portant son montant de 303 347.27 € H.T. à 365 286.89 € H.T. ainsi que tous les documents s'y rapportant.